

DESTINATAIRES : Titulaires de permis de services de garde d'enfants
Gestionnaires des services municipaux regroupés
(GSMR) et conseils d'administration de district des
services sociaux (CADSS) Premières Nations ayant des
programmes de services de garde agréés et des
programmes pour l'enfance et la famille

EXPÉDITEUR : Phil Graham
Sous-ministre adjoint
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

DATE : Le 1 octobre 2021

OBJET : Mises à jour de l'outil de dépistage du ministère de la
Santé pour les écoles et les services de garde d'enfants

Nous vous sommes profondément reconnaissants de votre dévouement et de votre engagement continu consistant à veiller à ce que les enfants bénéficient d'un environnement bienveillant, enrichissant et sécuritaire. La présente note de service a pour objectif de vous faire part de mises à jour récentes apportées à l'[outil de dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants](#).

Les principaux changements visent à clarifier la situation des usagers et des particuliers, et ne constituent pas des modifications importantes des politiques. Voici les mises à jour des outils de dépistage :

- **Symptômes** - Expliquer que le personnel, les élèves et les enfants doivent rester à la maison s'ils ne se sentent pas bien, même s'ils ne présentent pas de symptômes les plus couramment associés à la COVID-19, et qu'ils doivent faire l'objet d'une surveillance avant de retourner à l'école.
- **Tests de diagnostic** – Expliquer que les tests antigéniques rapides ne doivent pas être utilisés sur les personnes présentant des symptômes de la COVID-19 ou sur les contacts étroits très vulnérables.
- **Statut vaccinal et immunisation** - Des révisions ont été apportées à la structure de la question sur le statut vaccinal et l'historique des cas de COVID-19 afin de préciser que la personne pouvait être à la fois vaccinée ou avoir déjà été testée positive dans les 90 derniers jours.

- **Renseignements sur la santé personnelle et statut vaccinal** - Expliquer que le fait de demander si une personne est entièrement vaccinée ou si elle a été testée positive à la COVID-19 au cours des 90 derniers jours consiste à fournir des critères d'isolement exacts s'appliquant aux personnes ayant été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19. Un rappel a été ajouté pour indiquer qu'aucune information de santé publique n'est recueillie lorsque les personnes remplissent l'outil de dépistage.
- **Voyages internationaux** – La question des voyages internationaux a été révisée afin de mieux expliquer qui peut ou non aller à l'école après avoir voyagé. Bien que les enfants non vaccinés de moins de 12 ans soient exemptés de la quarantaine fédérale s'ils ont voyagé en compagnie d'une personne qui remplissait les conditions requises pour être exemptée de la quarantaine en raison de son statut vaccinal, ils ne peuvent pas fréquenter l'école ou le service de garde d'enfants pendant 14 jours à leur retour. Les personnes bénéficiant de toutes les autres exemptions de quarantaine (par exemple, les personnes voyageant en raison de dispositions de garde transfrontalières ou pour recevoir un traitement médical) peuvent continuer à fréquenter l'école ou le service de garde d'enfants.

Des copies du nouvel outil de dépistage peuvent être téléchargées [ici](#) et seront mises à disposition dans plusieurs langues. Ces langues supplémentaires seront ajoutées en ligne prochainement.

Nous continuerons à mettre à jour l'outil de dépistage au fur et à mesure de l'évolution des directives de santé publique et nous nous engageons à tenir les partenaires des services de garde d'enfants informés de tout changement. Nous demandons aux titulaires de permis ou fournisseurs de services de garde d'enfants de continuer à travailler avec les bureaux de santé publique pour examiner leur propre matériel de dépistage afin de s'assurer qu'il répond aux exigences minimales décrites dans les directives provinciales. Les bureaux de santé publique ont toujours le pouvoir de mettre en œuvre des mesures supplémentaires en fonction des circonstances locales.

Nous vous remercions une nouvelle fois pour votre soutien et votre collaboration consistant à offrir des programmes de garde d'enfants agréés et de la petite enfance à la fois sécuritaires et d'excellente qualité.

Bien cordialement,

Phil Graham